

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 7 décembre 2020 à 19 h 30 via l'application ZOOM et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

253-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant le point suivant à l'ordre du jour :

- 30 - Affaires nouvelles  
A) Motion de sympathies

Et en retirant les deux points à l'ordre du jour :

- 15 - Achat d'un véhicule de camping (prêt à camper)  
27 - Remplacement tracteur à gazon camping

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 2 novembre 2020
- 3- Demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Manon Lavoie
- 4- Travaux de voirie rang des Îles - suivi
- 5- Travaux aqueduc chemin du Golf - suivi
- 6- Entente de partenariat Traversée du lac à vélo
- 7- Entente de partenariat course CRYO sur le lac
- 8- Développement résidentiel – contribution travaux de Bell Canada
- 9- Village de pêche Mistral – entente 2020-2021
- 10- Modalités d'ouverture patinoire 2020-2021 (COVID-19)
- 11- Demande de modification au P.A.E. chemin du Ranch
- 12- Modifications aux installations de désinfection au chlore – engagement municipal
- 13- Remplacement de fenêtres édifice municipal
- 14- Achat de bordures de granit
- 16- Comité conjoint avenir de l'église – demande d'aide financière supplémentaire
- 17- Convention de services sentiers de ski de fond et de vélo de montagne
- 18- Demande à la CPTAQ de M. Michel Claveau
- 19- Campagne de paniers de Noël « Mon voisin, je m'en occupe »
- 20- Budget 2021 – Régie du parc industriel du Secteur Sud
- 21- Les Fleurons du Québec – adhésion 2021-2023
- 22- Avis de motion – règlement fixant le taux des taxes foncières
- 23- Avis de motion – règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc
- 24- Avis de motion : règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout
- 25- Avis de motion : règlement fixant les tarifs de compensation pour le service de matières résiduelles
- 26- Système de vidéoconférence
- 28- Calendrier 2021 des sessions du conseil
- 29- P.A.E. chemin de l'Étang – non-respect des obligations du promoteur
- 30- Vente d'une parcelle de terrain
- 31- Création d'un surplus accumulé affecté aux fins du développement résidentiel
- 32- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

- 33 - Code d'éthique et de déontologie des élus – rapport relatif aux registres des déclarations
- 34 - Correspondance
- 35 - Rapports des comités
- 36 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2020-12
- 37 - Affaires nouvelles
  - A) Motion de sympathies
- 38 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 2 NOVEMBRE 2020

254-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 2 novembre 2020, tel que rédigé.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M<sup>ME</sup> MANON LAVOIE

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport.

La demanderesse M<sup>me</sup> Manon Lavoie s'adresse à la municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin d'implanter une roulotte de 40 pieds et 2 pouces contrairement à l'article 12.84.3 du règlement 2018-464 qui autorise un véhicule de camping d'une longueur maximale de 9.75 mètres (32 pieds).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser l'implantation projetée d'un véhicule de camping d'une longueur de 40 pieds 2 pouces sur la propriété située au 26, chemin du Domaine-Grandmont;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a déjà trois chalets d'implantés sur le lot alors que le tout n'est pas permis dans la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Manon Lavoie est déjà propriétaire d'un chalet sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE d'autoriser un véhicule de camping d'une plus grande dimension pourrait causer un précédent;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un usage secondaire et que de refuser la demande ne causerait pas de préjudice sérieux à la demanderesse;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure;

255-12-20

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Manon Lavoie, pour l'implantation d'une roulotte de 40 pieds et 2 pouces sur la propriété située au 26, chemin du Domaine-Grandmont.

4- TRAVAUX DE VOIRIE RANG DES ÎLES - SUIVI

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier. Tous les travaux qui devaient être complétés en 2020 sont terminés.

Le décompte numéro 2, au montant de 25 380.13 \$ plus taxes est déposé.

256-12-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte numéro 2 de Les Entreprises Rosario Martel inc. au montant de 25 380.13 \$ plus taxes incluant une retenue contractuelle de 10 % pour les travaux de réfection de voirie dans le rang des Îles et d'en autoriser le paiement.

#### 5- TRAVAUX AQUEDUC CHEMIN DU GOLF - SUIVI

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier. Les travaux sont terminés.

Le décompte numéro 1, au montant de 33 598.94 \$ plus taxes est déposé.

257-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte numéro 1 de Truchon Excavation au montant de 33 598.94 \$ plus taxes incluant une retenue contractuelle de 10 % pour les travaux d'aqueduc dans le chemin du Golf et d'en autoriser le paiement.

#### 6- ENTENTE DE PARTENARIAT TRAVERSÉE DU LAC À VÉLO

M. le maire explique le dossier. Cette organisation propose un partenariat avec la municipalité pour l'activité de la Traversée du Lac à Vélo qui se tiendra du 4 au 6 mars 2021.

L'organisation demande à la municipalité une aide financière de 5 000 \$, en plus de fournir divers services, soit en ressources humaines et en équipements et d'aider au recrutement de bénévoles, en échange de publicité et de visibilité. Le protocole d'entente est déposé.

258-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le protocole d'entente avec la Traversée du lac Saint-Jean à vélo pour leur activité qui aura lieu du 4 au 6 mars 2021 et de verser une aide financière de 5 000 \$, en plus de fournir divers services, soit en ressources humaines et en équipements et d'autoriser M. Alexandre Garon, directeur général adjoint à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité.

#### 7- ENTENTE DE PARTENARIAT COURSE CRYO SUR LE LAC

M. le maire explique le dossier. Cette organisation propose un partenariat avec la municipalité pour l'organisation de la Course CRYO sur le Lac qui se tiendra du 19 au 20 février 2021.

L'organisation demande à la municipalité une aide financière de 2 500 \$, en plus de fournir divers services, soit en ressources humaines et en équipements et d'aider au recrutement de bénévoles, en échange de visibilité et de publicité.

259-12-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le protocole d'entente avec l'organisation de la Course CRYO sur le Lac, pour leur activité qui aura lieu le 19 et 20 février 2021 et de verser une aide financière de 2 500 \$, en plus de fournir divers services, soit en ressources humaines et en équipements et d'autoriser M. Alexandre Garon, directeur général adjoint à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité.

#### 8- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – CONTRIBUTION TRAVAUX DE BELL CANADA

M. le maire explique le dossier. Concernant le développement résidentiel de la municipalité et en vertu des obligations de la municipalité, une contribution pour divers travaux à réaliser par Bell Canada était prévue.

Selon l'estimation reçue pour la contribution des travaux, le montant s'élève à 18 289.69 \$ plus taxes. Selon l'entente déposée par Bell Canada, il s'agit d'une estimation et il se peut que les coûts réels diffèrent.

260-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'entente déposée par Bell Canada pour

divers travaux à réaliser dans le cadre du développement résidentiel et d'autoriser M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale à signer l'entente au nom de la municipalité.

#### 9- VILLAGE DE PÊCHE MISTRAL – ENTENTE 2020-2021

M<sup>me</sup> Dany Dallaire explique le dossier. La nouvelle personne responsable du comité est M. Michel Tremblay, en remplacement de M<sup>me</sup> Justine Harvey.

M. Michel Tremblay dépose au conseil municipal les demandes pour l'édition 2021, ainsi qu'une demande d'aide financière de 3 000 \$. De plus, un plan des mesures qui seront en place dans le cadre de la COVID-19 est déposé.

261-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accorder une contribution de 3 000 \$ au Village de pêche Mistral, ainsi que le prêt de locaux, de salles et d'accès aux installations sanitaires du camping et d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente qui sera préparé à cette fin;
- D'accepter le guide de maintien et d'adaptation des activités et services offerts par le Village de pêche Le Mistral.

#### 10- MODALITÉS D'OUVERTURE PATINOIRE 2020-2021 (COVID-19)

Un plan d'ouverture de la patinoire pour la prochaine saison est déposé. Celui-ci inclus les mesures particulières pour la saison 2020-2021 en lien avec la COVID-19.

262-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le plan d'ouverture de la patinoire tel que déposé pour la saison 2020-2021.

#### 11- DEMANDE DE MODIFICATION AU P.A.E. CHEMIN DU RANCH

M. Jean-Sébastien Allard résume et explique le dossier.

Le développement résidentiel au chemin du Ranch est réalisé conformément aux modalités contenues au plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) qui a été déposé et approuvé par la municipalité en 1998 et amendé en 2012.

Les propriétaires du développement, M. Yann Dessureault et M<sup>me</sup> Myriam Potvin demandent une modification afin de pouvoir diminuer le nombre de terrain (de 21 à 20) et ainsi pouvoir lotir en un seul terrain aux fins de vente deux terrains compris dans le lotissement.

Le C.C.U. a analysé la demande et recommande au conseil d'accepter cette demande.

263-12-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de M. Yann Dessureault et M<sup>me</sup> Myriam Potvin pour la modification au P.A.E. préparé pour le chemin du Ranch afin que le lot 5 990 814, qui est l'assiette de deux (2) terrains selon le P.A.E., n'en forme qu'un seul et qu'il puisse ainsi être vendu tel quel faisant passer le nombre de lots de 21 à 20, et ce, à la condition que les paiements requis des contributions pour fin de parc et terrain de jeux soient effectués à la municipalité.

## 12- MODIFICATIONS AUX INSTALLATIONS DE DÉSINFECTION AU CHLORE - ENGAGEMENT MUNICIPAL

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier.

À la demande du ministère de l'Environnement, suite à un dépassement des normes de désinfection prescrites pour l'eau brute de la municipalité a mandaté en 2019, Norda Stelo pour analyser cette situation.

Le rapport produit par cette firme en juillet 2019 a été transmis au ministère de l'Environnement. En octobre 2019, le ministère acceptait le rapport et les mesures correctrices proposées par la firme.

Ces mesures consistent principalement à déplacer le système de chloration vers le poste de pompage de l'eau brute et aménager une station d'échantillonnage à l'endroit actuel du poste de chloration en plus de la mise en place de divers équipements additionnels à la prise d'eau. Ces travaux ne sont pas encore effectués. Le ministère de l'Environnement exige un engagement de la municipalité.

264-12-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à réaliser au cours de l'année 2021 les travaux nécessaires aux installations de désinfection au chlore, tels que recommandés dans l'avis technique produit par Norda Stelo le 5 juillet 2019 et d'aviser le ministère de l'Environnement en ce sens.

## 13- REMPLACEMENT DE FENÊTRES ÉDIFICE MUNICIPAL

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier.

Compte tenu de la situation financière positive de la municipalité pour l'exercice en cours, il a été convenu de devancer certains achats ou autres dépenses ou investissements d'ici le 31 décembre 2020.

Parmi les éléments identifiés, il y a la possibilité de changer certaines fenêtres de l'édifice municipal, notamment les fenêtres de la salle du conseil et du local du cercle des Fermières. Un total de 10 fenêtres serait ainsi remplacé.

Deux soumissions ont été déposées comme suit :

- Rénovations Grandmont 11 357.54 \$ plus taxes;
- Les Fenêtres Côté 10 925.96 \$ plus taxes.

La soumission la plus avantageuse est celle déposée par Les Fenêtres Côté.

265-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Les Fenêtres Côté pour le remplacement des fenêtres de la salle du conseil et du local du cercle des Fermières, soit 10 fenêtres pour un montant de 10 925.96 \$ plus taxes.

## 14- ACHAT DE BORDURES DE GRANIT

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier.

Compte tenu de la situation financière positive de la municipalité pour l'exercice en cours, il a été convenu de devancer certains achats ou autres dépenses ou investissements d'ici le 31 décembre 2020.

Parmi les éléments discutés, figure l'achat de toutes les bordures de granit nécessaires aux fins de compléter la réfection des trottoirs sur la rue De Quen Ouest pour se rendre jusqu'au carrefour giratoire. Les travaux seront exécutés au printemps 2021.

Une soumission au montant de 14 682 \$ plus taxes a été obtenue de Granicor pour la fourniture de ces bordures, excluant le transport.

266-12-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition de toutes les bordures de granit nécessaires aux fins de compléter la réfection des trottoirs de la rue De Quen à l'entreprise Granicor pour un montant de 14 682 \$ plus taxes.

15- ACHAT D'UN VÉHICULE DE CAMPING (PRÊT À CAMPER)

Ce point est retiré.

16- COMITÉ CONJOINT AVENIR DE L'ÉGLISE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

M. Pierre Boudreault demande au nom du comité-conjoint de l'église une aide financière additionnelle de 6 000 \$ pour compléter certaines études liées au projet de requalification de l'église Saint-Antoine en espace multifonctionnel.

267-12-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de verser une aide financière additionnelle de 6 000 \$ au comité-conjoint de l'église.

17- CONVENTION DE SERVICES SENTIERS DE SKI DE FOND ET DE VÉLO DE MONTAGNE

Les services des loisirs de Saint-Gédéon et de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix avaient une entente de service avec l'association du chemin numéro 3 pour l'occupation d'un bâtiment aux fins de chalet de service pour les pistes de ski de fond durant l'hiver.

Pour la prochaine saison, une nouvelle approche a été faite avec le Village récréotouristique l'Oasis situé dans le même secteur.

Une nouvelle entente a été conclue avec ces derniers. L'entente est déposée et un résumé en est fait.

268-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la convention de services avec le Village récréotouristique l'Oasis pour la mise en place de sentiers de ski de fond et de vélo de montagne et d'autoriser M<sup>me</sup> Sabrina Harvey, technicienne en loisirs à signer l'entente.

18- DEMANDE À LA CPTAQ DE M. MICHEL CLAVEAU

M. Jean-Sébastien Allard résume le dossier.

M. Michel Claveau est propriétaire avec M<sup>me</sup> Sylvie Morin d'un terrain vacant au rang 3 sur le territoire de la municipalité et situé en zone agricole. Il désire s'adresser à la CPTAQ dans le but d'obtenir l'utilisation à des fins autre qu'agricole du lot 4 718 186.

Le C.C.U. recommande de ne pas appuyer cette demande.

CONSIDÉRANT QU'une demande de M. Michel Claveau a été faite afin d'obtenir l'utilisation à des fins autre qu'agricole du lot 4 718 186 pour la construction d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone 41 Adyn, du plan de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la nouvelle construction si celle-ci n'est pas reliée à l'activité agricole n'est pas autorisée par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. ne recommande pas au conseil municipal de donner une résolution favorable à la demande;

269-12-20

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser et de s'opposer à la demande de M. Michel Claveau auprès de la CPTAQ et d'aviser la CPTAQ que le projet est non conforme à la réglementation municipale.

19- CAMPAGNE DE PANIERS DE NOËL « MON VOISIN, JE M'EN OCCUPE »

M. le maire résume le dossier. Cette organisation sollicite la participation financière des municipalités pour une campagne de paniers de Noël.

270-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser à l'organisme de « Mon voisin, je m'en occupe » un montant représentant une contribution de 3 \$ par habitant.

20- BUDGET 2021 – RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD

Le budget 2021 a été déposé au conseil.

271-12-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2021 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud, au montant de 269 200 \$ et lequel prévoit une quote-part de 3 800 \$ pour notre municipalité.

21- LES FLEURONS DU QUÉBEC – ADHÉSION 2021-2023

Avis de renouvellement d'adhésion pour la période 2021-2023.

272-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement d'adhésion pour la période 2021-2023 à Les Fleurons du Québec au coût total de 1 211 \$.

22- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES

AVIS DE MOTION

M<sup>me</sup> Claire Girard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les taux des taxes foncières.

M<sup>me</sup> Claire Girard dépose le projet de règlement # 2020-497 fixant les taux des taxes foncières.

23- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

AVIS DE MOTION

M<sup>me</sup> Nathalie Simard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc.

M<sup>me</sup> Nathalie Simard dépose le projet de règlement # 2020-498 fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc.

24- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

AVIS DE MOTION

M. Pierre Boudreault donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout.

M. Pierre Boudreault dépose le projet de règlement # 2020-499 fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout.

25- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVIS DE MOTION

M. Michel Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les tarifs de compensation pour le service de matières résiduelles.

M. Michel Tremblay dépose le projet de règlement # 2020-500 fixant les tarifs de compensation pour le service de matières résiduelles.

26- SYSTÈME DE VIDÉOCONFÉRENCE

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier.

M. Jean-François Aubin, technicien en informatique et technologie de la MRC a analysé les besoins de la municipalité concernant la vidéo-conférence.

Le fournisseur BGM Informatique a fourni une soumission au montant de 9 418.90 \$ plus taxes. La proposition comprend tous les équipements nécessaires ainsi que l'installation.

273-12-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de BGM Informatique pour les équipements nécessaires ainsi que l'installation d'un système de vidéo-conférence au montant de 9 418.90 \$ plus taxes.

27- REMPLACEMENT TRACTEUR À GAZON CAMPING

Ce point est retiré.

28- CALENDRIER 2021 DES SESSIONS DU CONSEIL

La directrice générale dépose le calendrier des sessions du conseil proposé pour 2021, conformément à l'article 148 du code municipal.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, et établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

274-12-20

À CES CAUSES, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, lesquelles séances débiteront toutes à 19 heures 30 :

Lundi 11 janvier  
Lundi 8 février  
Lundi 8 mars

Lundi 5 juillet  
Lundi 9 août  
Mardi 7 septembre



Mardi 6 avril  
Lundi 3 mai  
Lundi 7 juin

Lundi 4 octobre  
Lundi 15 novembre  
Lundi 6 décembre

QUE les séances se tiennent à la salle du conseil de l'édifice municipal;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi.

29- P.A.E. CHEMIN DE L'ÉTANG – NON-RESPECT DES OBLIGATIONS DU PROMOTEUR

M<sup>me</sup> Dany Dallaire explique le dossier.

En décembre 2009, la municipalité a signé avec M. Sylvain Guay un protocole d'entente pour la réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble comprenant 10 terrains au chemin de l'Étang.

Une des obligations du promoteur est de faire l'entretien du chemin construit. Or, M. Sylvain Guy ne remplit pas ses obligations. Il semblerait qu'il n'a accordé aucun contrat pour l'entretien de ce chemin pour l'hiver en cours. Les citoyens qui demeurent dans ce développement voient donc leur chemin non entretenu actuellement.

La municipalité a transmis, via nos procureurs, à M. Sylvain Guay une mise en demeure de voir à entretenir le chemin conformément au protocole d'entente et à ses obligations. Aucune suite n'a été donnée.

275-12-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les procureurs de la municipalité pour entamer toute poursuite et toute réclamation de frais ou de dommages auprès de M. Sylvain Guay, promoteur d'un développement résidentiel au chemin de l'Étang suite à son refus de remplir ses obligations contenues à l'entente signée le 21 décembre 2009 et à entamer toutes les procédures nécessaires à la cession en faveur de la municipalité de l'assiette du chemin faisant l'objet de l'entente.

276-12-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat pour l'entretien d'hiver d'une partie du chemin de l'Étang, propriété de M. Sylvain Guay, ou toute compagnie lui ayant succédé à Lachance Asphalte 1987 Inc. et de refacturer tous les coûts inhérents à M. Sylvain Guay promoteur du développement résidentiel qui comprend cette partie de chemin.

30- VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

M. le maire résume le dossier.

Une parcelle de terrain qui a été cadastrée dans le cadre du développement résidentiel est située à côté de la propriété de M<sup>mes</sup> Julie Tremblay et Sabrina Gilbert-Fillion. Il s'agit du lot 6 343 581 du cadastre d'une superficie de 100.5 mètres carrés. Une entente est intervenue afin de vendre ledit terrain.

277-12-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la vente du lot 6 343 581 d'une superficie de 100.5 mètres carrés à M<sup>mes</sup> Julie Tremblay et Sabrina Gilbert-Fillion au prix de 500 \$ plus les frais de la transaction et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acte de vente.

31- CRÉATION D'UN SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

M<sup>me</sup> Dany Dallaire explique le dossier. Le conseil désire conserver les revenus de vente des terrains du présent développement résidentiel à diverses fins dans un fonds spécial. La création d'un surplus accumulé affecté est proposée.

ATTENDU QUE le conseil a développé les infrastructures pour un développement résidentiel comprenant 28 terrains;

ATTENDU QUE les terrains sont mis en vente actuellement;

ATTENDU QUE les recettes de vente des terrains sont comptabilisées aux revenus de l'exercice durant lequel la vente est conclue;

ATTENDU QUE ces revenus de vente des terrains ont un impact direct sur les résultats financiers à chaque année;

ATTENDU QUE le conseil désire que ces revenus servent directement à des fins spécifiques liés au développement résidentiel;

ATTENDU QU'à ces fins le conseil désire créer un surplus accumulé affecté;

278-12-20

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité que :

- Le conseil crée un surplus accumulé affecté lequel sera connu sous le nom de *surplus accumulé affecté-développement résidentiel*;
- Le *surplus accumulé affecté-développement résidentiel* sera constitué des revenus en provenance de la vente des terrains suivants, lesquels seront automatiquement affectés à ce surplus :

Liste des terrains

Les lots 6 343 558, 6 343 559, 6 343 560, 6 343 561, 6 343 562, 6 343 563, 6 343 564, 6 343 565, 6 343 566, 6 343 567, 6 343 569, 6 343 570, 6 343 571, 6 343 572, 6 343 573, 6 343 574, 6 343 575, 6 343 577, 6 343 578, 6 343 579, 6 343 580, 6 343 582, 6 343 583, 6 343 584, 6 343 585, 6 343 586.

- L'utilisation de ce *surplus accumulé affecté-développement résidentiel* en tout ou en partie devra être pour les fins suivantes :
  - La réalisation de tout travaux de développement des infrastructures de la rue comprise dans le développement résidentiel tels : l'éclairage public, le pavage, l'aménagement d'infrastructures complémentaires desservant ladite rue (à l'exclusion des dépenses d'entretien);
  - L'acquisition de banque de terrain supplémentaire destiné à de futurs développements résidentiels;
  - La réalisation d'études diverses, de mandats d'ingénierie, de plans et devis aux fins de futurs développements résidentiels;
  - Le paiement en tout ou en partie du capital et des intérêts annuels de l'emprunt contracté en vertu du règlement numéro 2019-485.
- Chaque utilisation du *surplus accumulé affecté-développement résidentiel* devra être approuvée par le conseil au moyen d'une résolution décrivant le montant utilisé et les fins pour lesquelles l'utilisation sera faite.

32- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

L'ensemble des membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la L.E.R.M.

33- CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS – RAPPORT  
RELATIF AUX REGISTRES DES DÉCLARATIONS

La directrice générale dépose l'extrait du registre pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020, en regard à tout don, marque de reconnaissance ou d'hospitalité de plus de 200 \$, le tout conformément à l'article 6 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Aucune déclaration n'a été produite par les élus en regard de cet objet pour la période concernée.

34- CORRESPONDANCE

Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean

Dépôt du plan de répartition des immeubles 2020-23 qui inclut notre école primaire.

CPTAQ

Décision concernant le demande d'exclusion d'une partie de la zone agricole par la municipalité. L'utilisation à des fins spécifiques d'activités commerciales axées sur les produits agroalimentaires est autorisée pour une durée de 3 ans.

Fabrique de Saint-Gédéon

Lettre relative au renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial.

279-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial, au coût de 80 \$.

35- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité des travaux publics

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 24 novembre dernier. Il a été notamment discuté des travaux au rang des Îles, des travaux au terrain de balle et de la déphosphatation.

C.C.U.

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 25 novembre dernier. Il a été notamment discuté d'une demande d'usage conditionnel, de la réception d'un projet (PPCMOI) et de l'inventaire des installations septiques.

Comité-conjoint de l'église

M. Pierre Boudreault résume la rencontre du 16 novembre dernier. Il a été notamment discuté de divers mandats d'études accordés, du projet de requalification de l'église et qu'une demande d'aide financière additionnelle pour 2020 de 6 000 \$ sera adressée à la municipalité.

Fédération des propriétaires riverains

M. Pierre Boudreault résume les discussions de la dernière rencontre. Il a été notamment discuté de la classification des fosses septiques et de l'Internet haute vitesse.

Petits marais

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté des travaux de mise à jour de l'affichage et du budget 2021.

R.I.P.I.S.S.

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté de l'état budgétaire et des travaux de réfection qui seront faits en 2021.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

280-12-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Club Kiwanis Alma 200 \$
- Centre de ressources pour hommes optimum SLSJ 100 \$

Des échanges suivent sur le programme d'aide financière qui sera disponible pour le projet de requalification de l'église.

R.I.S.I.S.S.

M<sup>me</sup> Claire Girard fait rapport sur les statistiques pour les appels en octobre 2020.

Complexe communautaire Grandmont

M<sup>me</sup> Claire Girard rappelle à la population qu'il y aura une activité le 12 décembre prochain pour les résidents (dans les rues).

36- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2020-12

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

281-12-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2020-12 au montant de 786 457.89 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	365 795.30 \$
- <u>Ajustement :</u>	
Lachance Asphalte	536.54 \$
- Déboursés :	441 390.19 \$
- <u>Retenues :</u>	
Transport Dany Gagnon	(3 264.14) \$
Construction Rock Dufour	<u>(18 000.00) \$</u>
TOTAL :	786 457.89 \$

37- AFFAIRES NOUVELLES

A) Motion de sympathies

Le conseil aimerait adresser une motion de sympathies à la famille de M. Réal Lapointe suite à son décès.

282-12-20

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de souhaiter nos sympathies à la famille de M. Réal Lapointe qui est décédé le 5 décembre dernier.

38- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 06, M<sup>me</sup> Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directrice générale